



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 7 mai 2024 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence et il ouvre les consultations publiques à 19 h 31.

**1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**1.1.1 66, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 863**

Demande : Autoriser la construction d'un garage un pied de plus haut que la résidence.

Monsieur le maire suppléant avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19h40.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125595-05-2024

N° de résolution  
ou annotation

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 25 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE
- 1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
  - 1.1.1 66, RUE DES ÉPINETTES – LOTS 4 698 863
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2024

LÉGISLATION

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 641-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 356 083 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU PARC INDUSTRIEL
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2024 SUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2024 RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME
8. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE BEAUCE-SUD (CJE) – PRÊT D'UN BUREAU AU 152, RUE PRINCIPALE

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

9. RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. DÉROGATION MINEURE – 66, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 863
11. DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150
12. MANDAT ENGLOBE – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PROLONGEMENT RUE DES ÉPINETTES – OCTROI DU CONTRAT

PERSONNEL

13. DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. EMBAUCHE – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2024

FINANCES

15. DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2023
16. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4
17. ÉCLAIRAGE CASERNE – NATHAN PARÉ ÉLECTRIQUE INC. – SOUMISSION
18. MOREAU ARCHITECTES – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3 POUR CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.
19. RÉPARATION DU CAMION PAYSTAR – LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. – SOUMISSION
20. RÉPARATION DU CAMION PAYSTAR – MÉCANIQUE MOBILE O.R. INC. – SOUMISSION
21. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

22. FRIGO-DON

TRAVAUX PUBLIC

23. RÉFECTION DU 6<sup>E</sup> RANG – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)
24. CORRESPONDANCE
25. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
- 
26. RAPPORT DES COMITÉS
27. PÉRIODE DE QUESTIONS
28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125596-05-2024

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2024

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125597-05-2024

N° de résolution  
ou annotation

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 641-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 356 083 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 641-2024 décrétant un emprunt de 3 356 083\$ pour des travaux d'aqueduc et d'égout du parc industriel.

125598-05-2024

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2024 SUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 643-2024 à une prochaine séance et ayant pour objet l'enlèvement des matières résiduelles ;

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 643-2024 en indiquant sa portée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 643-2024 concernant l'enlèvement des matières résiduelles soit, et est adopté par ce conseil.

125599-05-2024

7. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2024 RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME**

Le conseiller, monsieur Claude Fournier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 644-2024 à une prochaine séance et ayant pour objet le fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume ;

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 644-2024 en indiquant sa portée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 644-2024 concernant le fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale L'Envolume soit, et est adopté par ce conseil.

125600-05-2024

8. **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE BEAUCE-SUD (CJE) – PRÊT D'UN BUREAU AU 152, RUE PRINCIPALE**

**Considérant** que la municipalité a reçu une demande du Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud (CJE) pour le prêt d'un bureau à monsieur Manuel Garcia Gutierrez au 152, rue Principale ;

**Considérant** que monsieur Manuel Garcia Gutierrez souhaite offrir le service d'accompagnement aux travailleurs étrangers et aux nouveaux arrivants ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le prêt d'un bureau au 152, rue Principale à monsieur Manuel Garcia Gutierrez du Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud (CJE). Cependant, le prêt du bureau n'inclut aucun service à part le WIFI et le mobilier.

125601-05-2024

9. **RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que le raccordement de l'aqueduc et l'égout dans le parc industriel est nécessaire ;

**Considérant** l'appel d'offres public qui a eu lieu, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, celle de R.J. Dutil et frères inc. au montant de quatre millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-six dollars et dix-huit cents (4 261 466,18\$), taxes incluses et celle de Giroux & Lessard au montant de trois millions cinq cent quatorze mille vingt et un dollars et quarante-sept cents (3 514 021,47\$), taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation de nos ingénieurs et d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Giroux & Lessard au montant de trois millions cinq cent quatorze mille vingt et un dollars et quarante-sept cents (3 514 021,47\$) et de leur octroyer le contrat conditionnellement à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt pour couvrir la dépense des travaux.

125602-05-2024

10. **DÉROGATION MINEURE – 66, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 863**

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 863 afin d'autoriser la construction d'un garage un pied de plus haut que la résidence ;

**Considérant** que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- Hauteur maximale : celle du bâtiment principal

**Considérant** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**Considérant** que le futur garage sera situé à l'arrière de la propriété ;

**Considérant** que le terrain a une légère pente vers l'arrière du terrain donc, visuellement de la rue celui-ci ne paraîtra pas plus haut ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage un pied de plus haut que la résidence.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

La consultation est fermée. Il est 19 h 40.

N° de résolution  
**125603-05-2024**

11. **DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150**

**Considérant** que le propriétaire n'a pas répondu aux conditions demandées par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accorder la dérogation mineure au propriétaire du 320, route 271.

12. **MANDAT ENGLOBE – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PROLONGEMENT**

Ce point est annulé.

125604-05-2024

13. **DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE**

**Considérant** que le 22 avril 2024, monsieur Ronald Poulin a remis sa démission à titre de pompier volontaire ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission et de remercier monsieur Poulin pour ses années de service dans notre municipalité.

125605-05-2024

14. **EMBAUCHE – CAMP DE JOUR ÉTÉ 2024**

**Considérant** que les responsables du camp de jour ont procédé à des entrevues pour combler les postes de coordonnatrice et d'animatrice pour le camp de jour 2024 ;

**Considérant** que le comité de sélection recommande l'embauche d'Ariane Paradis au poste de coordonnatrice et Mégane Veilleux, Alexandra Poulin, Elyann Dew, Anny-Lou Landry et Marc-Antoine Gareau aux postes d'animatrices et d'animateur ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Ariane Paradis au poste de coordonnatrice, Mégane Veilleux, Alexandra Poulin, Elyann Dew, Anny-Lou Landry et Marc-Antoine Gareau aux postes d'animatrices et d'animateur. Les conditions de travail de madame Ariane Paradis, madame Mégane Veilleux, monsieur Marc-Antoine Gareau, madame Alexandra Poulin, madame Elyann Dew et madame Anny-Lou Landry sont établies dans la Politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre.

15. **DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2023**

Comme exigé par la loi, monsieur Marc Cloutier, maire suppléant fait la lecture du rapport du maire sur les faits saillants de 2023.

Ledit rapport sera affiché aux endroits déterminés par la résolution du conseil et publié dans la prochaine parution du journal de l'Écho de la Place.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125606-05-2024

N° de résolution  
ou annotation

**16. PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4**

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose et présente le rapport budgétaire à la fin de la période 4.

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière le rapport budgétaire à la fin de la période 4.

125607-05-2024

**17. ÉCLAIRAGE CASERNE – NATHAN PARÉ ÉLECTRIQUE INC. – SOUMISSION**

**Considérant** que le service incendie a fait une demande auprès du service des travaux publics afin d'obtenir une soumission pour des travaux de remplacement de luminaires et de conversion au LED ;

**Considérant** que Nathan Paré électrique inc. a soumissionné au montant de trois mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-neuf cents (3 889,39\$), avant taxes, incluant une subvention d'Hydro-Québec qui sera obtenue une fois les travaux réalisés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter la soumission au montant de trois mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-neuf cents (3 889,39\$), avant taxes, qui incluait la conversion au LED, mais de procéder pour l'instant, aux réparations essentielles seulement et de mandater Nathan Paré électrique inc. pour effectuer lesdits travaux.

125608-05-2024

**18. MOREAU ARCHITECTES – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 3 POUR CONSTRUCTION JL GROLEAU INC.**

**Considérant** que Moreau architectes recommande le paiement # 3 à Construction JL Groleau inc. pour le projet de réfection des salles de bain au sous-sol de l'hôtel de ville au montant de trente et un mille quatre cent dix-huit dollars et dix cents (31 418,10\$), taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement # 3 à Construction JL Groleau inc. de la somme de trente et un mille quatre cent dix-huit dollars et dix cents (31 418,10\$), taxes incluses.

125609-05-2024

**19. RÉPARATION DU CAMION PAYSTAR – LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC. – SOUMISSION**

**Considérant** que la réparation des supports de roues et de suspension est nécessaire sur le camion Paystar ;

**Considérant** qu'en raison de l'usure de celles-ci, le camion ne peut plus rouler actuellement ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que le service des travaux publics a obtenu une soumission du Centre du Camion (Beauce) inc. pour les pièces au montant de quatre mille quatre cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quatorze dollars (4 425,94\$), taxes incluses ;

cents

**Considérant** que les travaux seront effectués par Mécanique mobile O.R. inc. au taux horaire de quatre-vingts dollars de l'heure (80,00\$ / h) ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission du Centre de Camion (Beauce) inc. au montant de quatre mille quatre cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quatorze cents (4 425,94\$), taxes incluses et d'autoriser Mécanique mobile O.R. inc. à effectuer les travaux au taux horaire de quatre-vingts dollars de l'heure (80,00\$ / h).

125610-05-2024

**20. RÉPARATION DU CAMION PAYSTAR – MÉCANIQUE MOBILE O.R. INC. – SOUMISSION**

**Considérant** que le turbo du camion Paystar est défectueux ;

**Considérant** que le service des travaux publics a obtenu deux (2) soumissions, soit celle du Centre du Camion (Beauce) inc. pour un turbo neuf au coût de dix-sept mille soixante-douze dollars soixante-six cents (17 072,66\$), taxes incluses et celle de Mécanique mobile O.R. inc. pour un turbo réusiné garanti un (1) an au coût de neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (9 485,44\$), taxes incluses ;

**Considérant** que les travaux seront effectués par Mécanique mobile O.R. inc. au taux horaire de quatre-vingts dollars de l'heure (80,00\$ / h) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Mécanique mobile O.R. inc. pour un turbo réusiné garanti un (1) an au montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (9 485,44\$), taxes incluses et d'autoriser Mécanique mobile O.R. inc. à effectué les travaux au taux horaire de quatre-vingts dollars de l'heure (80,00\$ / h).

125611-05-2024

**21. COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (281 833,90\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	40 457,64\$
FACTURES À PAYER	196 240,79\$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	45 135,47\$
<b>TOTAL</b>	<b>281 833,90\$</b>



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125612-05-2024

N° de résolution  
ou annotation

22. **FRIGO-DON**

**Considérant** que le comité de dernier recours a démontré son intérêt à l'installation d'un frigo-don dans la municipalité ;

**Considérant** qu'ils demandent notre appui et la possibilité de l'installer près de l'un de nos bâtiments et utiliser notre électricité;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'installation d'un frigo-don dans la municipalité à la condition que le frigo soit fourni par le comité de dernier recours, que la municipalité n'ait aucune responsabilité à cet égard (entretien, rotation de la nourriture, etc) et que la municipalité se réserve le droit de le faire retirer en tout temps si cela engendre des problèmes de vandalisme ou autres.

125613-05-2024

23. **RÉFECTION DU 6<sup>E</sup> RANG – DEMANDE DE TRAVAUX AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre peut cibler un endroit sur lequel elle aimerait que des travaux aient lieu ;

**Considérant** que les conseillers désirent soumettre le rang 6 à partir de la 3<sup>e</sup> rue Leclerc jusqu'à la petite route du Rang 6, soit une distance d'environ 2,6 km ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la demande de travaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de transmettre la présente résolution au Centre de service de Beauceville, au bureau de la direction régionale de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à monsieur Samuel Poulin, député.

24. **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2024.

25. **AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

•

26. **RAPPORT DES COMITÉS**

Madame Ginette Lessard a participé au comité consultatif d'urbanisme.

Madame Mélanie Raymond nous parle du déménagement de la bibliothèque, de la subvention PRIMA accordée et des activités prévues cet été.

Monsieur Claude Fournier a participé à la réunion du comité MADA.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Monsieur Marc Cloutier a participé à la réunion de la MRC en remplacement de monsieur Jean-Marc Doyon. Il nous mentionne les subventions obtenues dans les municipalités avoisinantes et de la réfection du centre administratif de la MRC.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20 h 08 à 20 h 12. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

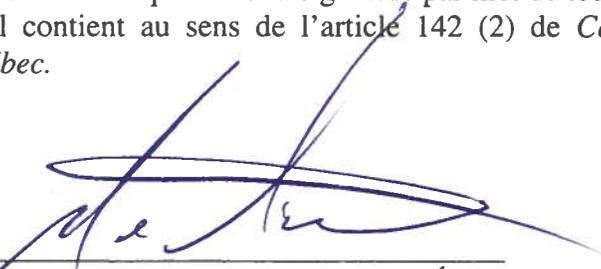
125614-05-2024

**28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 12.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

  
\_\_\_\_\_  
MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

  
\_\_\_\_\_  
CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE